AU SERVICE DES RAPATRIÉS

LE GOUVERNEMENT DÉCERNE UNE PLAQUETTE à M. le docteur Jean Faidherbe, de Roubaix

Nous apprenons avec plaisir que M. le Ministre de l'Intérieur vient de décerner un diplôme d'honneur à notre distingué concitoyen, M. le Docteur Jean Faidherbe, « en reconnaissance de son concours dévoué aux populations victimes de la guerre réfugiées et rapatriées. »

M. le Docteur Jean Faidherbe a reçu en outre la très jolie plaquette d'argent dont nos lecteurs peuvent voir ici la photogravure, avec une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur dont voici le texte :

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, avec l'expression de la sincère gratitude du Gouvernement de la République, une plaquette d'argent en souvenir de la collaboration dévouée et constante que vous avez prêtée au Ministère de l'Intérieur pour le soulagement de l'infortune des populations victimes de la guerre.

Veuillez, etc...

Cette plaquette a été spécialement frappée pour être décernée en récompense des services rendus aux rapatriés. M. le Dr Jean Faidherbe est, croyons-nous, le premier de nos concitoyens qui l'ait reçue, comme il avait été l'un des premiers à recevoir, pour les mêmes motifs de dévouement, la médaille du Roi Albert. Ajoutons qu'il est aussi l'un des rares titulaires dans le Nord de la médaille de vermeil des épidémies.

C'est en qualité de médecin-chef que M. le Dr J. Faidherbe a été pendant dix-sept mois au service des rapatriés à Evian. Seul médecin pour l'Hôpital des Clarisses, comptant cent vingt-cinq lits, il lui fallait encore assurer la visite des malades dans les hôtels, les consultations des rapatriés. Lorsque ce service très fatigant était accompli, le Dr Faidherbe s'en allait la nuit chercher au Bouveret les convois de nos concitoyens qui arrivaient en France. La conscience la plus élevée du devoir ne lui montrait pas la possibilité d'échapper à un tel surmenage. Mais il faillit lui coûter la vie, lui infligeant une longue et grave maladie.

LA PLAQUETTE D'ARGENT POUR DEVOUEMENT AUX RAPATRIÉS FRANÇAIS

Le témoignage de gratitude qui est décerné aujourd'hui au Dr Jean Faidherbe récompense justement un très beau dévouement envers nos chères populations victimes de la guerre. Nous le félicitons de l'avoir largement mérité.

Coin du « Broutteux »

Célébrités d'la chanson

L'semaine passée, in journal a rémémoré l'centenaire de la mort de Cadet Rousselle ; chin qui m'a donné l'idée d'faire inne petite causette, rapport à les ceux qui z'ont été illustrés pa des chansons.

Comme y n'd'a po gramint, surtout des jommes, qui saittent l'histoire de Cadet Rousselle, j'm'in vas vous l'rinconter :

Y paraîtrot qu'ch'étot in panfe diabe qui trand'lot pa les rues d'Cambrai. D'cha, y a lommint, savez, vu qui a juste chin ans, c'l'année chi, qui a moru.

L'histoire nous raconte que Cadet Rousselle ch'étot in grand flûté, rhabié à la quate, six, deux et qui avot des idées à part. Aussi, pa les rues, y faijot des discours sans tcheue ni tête, comme in dit. Mais, vin l'fonds, ch'étot toudis pou promette à les gins, qu'in suvant ses conseils, tout irot jus sans savon. « Vous trez tertous riches sans ouvrer » y leur dijot (chin qui a d'pus fort, ch'est que c'Cadet Rousselle qui donnot c'consel y n'avot jamais ouvré d'sa vie et y étot pus paufe que Job!) In soir in l'a trouvé, sus l'pavé, quasimint mort de faim, et y a fini à l'hôpita.

Si l'race des Cadet Rousselle n'est po éteinteet qu'in vot acor, au jour d'aujourd'hu, des gins qui promettent la lune, ch'est pas' qui a, aussi, acor des gins assez simples pou l'z'accouter.

Tout d'même, qu'in a réussi à faire 17 couplets sus la chanson d'Cadet Rousselle ; in v'la chi in :

Cadet Rousselle a trois habits (bis)
Deux jaunes, l'autre en papier gris (bis)
Il met celui là quand il gèle,
Ou quand il pleut, ou quand il grêle.
Ah! ah! ah! oui vraiment.
Cadet Rousselle est bon enfant.

Cheulle chanson d'Cadet Rousselle y paraîtrot qu'ill' a été copiée sus la celle de Jean de Nivelle.

Tchi qu'ch'est m'n'homme ? je n'd'attinds qui dittent.

Bé, accoutez, v'la chin qu'j'ai trouvé sus in vi life tout musi qui étot sus l'vi guerni de m'visse ma tante :

« Jean de Montmorency, sire de Nivelle, quitta le parti de Louis XI pour s'attacher au duc de Bourgogne. Son père, après l'avoir vainement sommé de rentrer dans le devoir, le déshérita et lui donna l'épithète de « chien ». De là, vient le proverbe si connu : « Il ressemble au chien de Jean de Nivelle; il s'enfuit quand on l'appelle. »

Ch'est chin que l'chanson nous réinémore : accoutez :

Jean de Nivelle n'a qu'un chien (bis)
Il en vaut trois on le sait bien (bis)
Mais il s'enfuit quand on l'appelle,
Connaissez-vous Jean de Nivelle.
Ah! ah! ah! mais vraiment
Jean de Nivelle est bon enfant.

Inne aute qui est archiconnue, comme in dit, ch'est celle du Roi Dagobert.

Comme gramint d'chés vieilles chansons, tournées en légendes, in n'd'a jamais connu l'auteur.

Chin qu'in sait, ch'est qu'in a tondis rajouté des couplets et qui a fini pas n'd'avoir vingt-chinq. Chin qu'in sait acore, ch'est qu'in n'd'a fait inne chanson politique, in 1814, et qu'ill' a été interdite. Faut po d'mander si in avot ajouté des méchants couplets, pas' que, y est seûr, qu'in n'l'arot po défindue si ch'arot été tous couplets comme sti chi :

Le bon Roi Dagobert
Avait ses culottes à l'envers,
Le grand Saint Eloi
Lui dit : ô mon roi
Votre Majesté
Est mal culottée.
— C'est vrai, lui dit le Roi
Je vais la remettre à l'endroit.

Ch'est comme l'chanson d'Malbrough, in n'a jamais connu, non pus, sti qui l'a composée.

In suppose que ch'est in loustic du régimint qui a fait chés couplets, après l'bataille de Malplaquet, que Malbrough, l'général anglais, avot gagné sur les Français.

C'loustic y n'ara po eu gramint d'misère de composer ses couplets ; y paraîtrot qui avot copié l'chanson lommée « Le convoi du duc de Guise » qu'ill' datot de 1563.

Faut po d'mander si ch'est inne vieillerie et si y a lommint qu'in chante :

Malbrough s'en va-t-en guerre,
Mironton, mironton, mirontaine.
Malbrough s'en va-t-en guerre
Ne sait quand reviendra.

Nos chansonniers patoisants y z'ont aussi chansonnés les célébrités d'leu pays ; Lamy et Mousseron ont chanté celles de Cambrai et Denain.

Les chansonniers Lillois : Desrousseaux et Decottignies nous ont chanté : Brule Mason, l'Père Bolis, L'homme bleu et P'tit Francos.

L'Broutteux a chanté Petit Cho, Djustin et acore d'z'autes, mais chés ti lales cha été des tristes célébrités! ébé, ébé. Y est vrai d'dire que ch'étot po des gins, mais des bêtes.

Aussi, lBroutteux a célébré leu départ in tchantant :

Y sont tertous partis,
Gloria !
Chés fameux cochons gris,
Gloria !
Seûr qu'in s'in rappell'ra,
Gloria !
Ch'tot pis' que l'choléra.
Gloria !

Jules Watteeuw.

L'affaire des sacs à terre

DEMANDES DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE

Me Massart, défenseur de M. Lévy, a formulé une demande de mise en liberté provisoire en faveur de son client.

M. Gobert, juge d'instruction, a reçu la même demande de Me Parmentier, avocat de M. Lamblin.

Le Procureur de la République statuera après examen.

APRES L'ARRESTATION DE M. PAUL DUEZ

Comme nous le disions hier, l'ancien fondé de pouvoirs de la manufacture de confections G. Selliez et Cie, M. Paul Duez, a été arrêté à Paris.

Voici les renseignements que nous avons pris à une source autorisée :

Parti dès la mobilisation, M. G. Selliez avait laissé ses ateliers sous la direction de M. Paul Duez. L'Intendance fit aussitôt confectionner par cette importante maison des gilets et caleçons. Cette fabrication se poursuivait encore lorsque les Allemands survinrent en octobre 1914. La manufacture fut alors immédiatement réquisitionnée par l'ennemi à qui on fit entendre que ces sous-vêtements étaient destinés aux œuvres de bienfaisance de la région.

Les Allemands, maîtres du lieu, firent ensuite confectionner des petits sacs, destinés, disaient-ils, à recevoir des comestibles. Mais, quand on sut par la Préfecture que ces sacs étaient voués à un tout autre usage, M. Duez se refusa de continuer le travail et fut jeté en prison et plus tard emmené en captivité.

Quant à croire que cette maison avait un moment, sous les ordres des Allemands, confectionné des uniformes semblables à ceux des armées alliées, devant servir à l'ennemi pour opérer par surprise, c'est absolument faux. A défaut de toile d'emballage, l'armée allemande avait employé pour la confection de ces sacs à terre, tout genre de tissus. Ce qui explique les balles de toute couleur qu'on a vu charger sur les voitures.

A la suite de difficultés survenues en 1916, M. Duez ne fit plus partie des établissements G. Selliez et à l'armistice, il s'installa à Paris où il entreprit le commerce de bijoux.

La Médaille de la Famille française

La Médaille de la Famille française est décernée aux mères de famille de notre région dont les noms suivent:

Médaille d'or. — Mmes Bernard, née Bernadette Jansoone, à Roubaix, 11 enfants; — Veuve Bonnel, née Marie Sion, à Roubaix, 11 enfants; — Boucher, née Louise Fassin, à Roubaix, 10 enfants; — Breketzer, née Rosalie Verhille, à Tourcoing, 10 enfants; — Catry, née Zénaïde Blondeau, à Linselles, 10 enfants; — Dalle, née Zoé Delbard, à Linselles, 11 enfants; — Dausette, née Philomène Deroulez, à Tourcoing, 10 enfants; — Decreton, née Maria Maas, à Tourcoing, 12 enfants; — Desobry, née Céline Lourdeault, à Roubaix, 12 enfants; — Destombes, née Cécile Bolin, à Linselles, 10 enfants; — Destroye, née Hermance Bogaert, à Forest, 13 enfants; — Dewilde, née Marie Vandamme, à Linselles, 10 enfants; — Dhellemmes, née Marie Bastin, à Roubaix, 11 enfants; — Dubrulle, née Adèle Demessine, à Lesquin, 11 enfants; — Dubus, née Flore Dambrinne, à Fiers, 12 enfants; — Dupont, née Marie Dupont, à Estaires, 14 enfants; — Durie, née Sidonie Vanruymbeke, à Tourcoing, 10 enfants;

(A suivre.)

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 30 JANVIER :

Aujourd'hui, Sexagésime ; demain, sainte Marcelle.

30e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 26 ; coucher, 16 h. 43.

Lune : Dernier quartier du 30. Nouvelle lune, le 8 février.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix : Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées : ouverts le dimanche de 10 à 13 h. ; le jeudi, de 14 à 17 h.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Contributions directes, rue Neuve, à la Mairie (3e étage), le matin seulement, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

A 15 h., [illegible] Baset » « Monique », pièce tirée du roman de Paul Bourget, et « Monsieur de Mirliflor », à l'Hippodrome.

A 16 h., Concert au Théâtre des Familles, 137, boulevard de Strasbourg.

A 16 h. 30 : Séance récréative salle des fêtes, 3, rue Lesueur.

A 16 h. 30, Concert de musique de chambre, salle Jubé, 30, Grand'Rue.

A 20 h. 30, « Les Mousquetaires au Couvent », opérette, à l'Hippodrome.

Pharmaciens de garde : MM. Couplet, rue du Collège, 53 ; Willot, rue du Vieil-Abreuvoir, 37 ; Masset, rue d'Alsace, 11.

A LA SOCIÉTÉ DE GEOGRAPHIE

Une conférence sur la Pologne par M. Paul Boyaval

Notre concitoyen, M. Paul Boyaval, avocat, docteur en droit, que sa situation appelle à faire en Pologne de fréquents voyages et qui s'y est rendu sept fois déjà depuis l'armistice, donnait hier, à la Société de Géographie, une conférence sur « la Pologne ».

L'intérêt passionnant du sujet, et la personnalité autorisée du conférencier, avaient attiré dans le grand Amphithéâtre de l'Ecole des Arts Industriels un public tout spécialement nombreux. La salle était trop petite pour le contenir.

M. PAUL BOYAVAL

Le conférencier traita son sujet d'une manière très variée qui retint l'attention soutenue et intéressée de son auditoire.

Il situa d'abord géographiquement la Pologne et la présenta avec ses 30 millions d'habitants, et son territoire remembré, comme le sixième pays d'Europe. Il retraça ensuite son histoire. Il dit les gloires polonaises au dix-septième siècle, son amitié déjà pour la France, sa décadence et son morcellement entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, puis son long martyr, ses familles exilées, ses biens spoliés, sa langue et ses traditions chassées.

Vint 1914, la grande guerre et la résurrection.

Toujours dans l'histoire, la France et la Pologne ont été unies et amies. Elles le seront de plus en plus.

Le conférencier trace alors de l'âme polonaise un émouvant tableau, évoquant ses qualités de loyauté, de dévouement, d'héroïsme, ses vertus familiales et chevaleresques, son caractère gai, courageux, rêveur et religieux.

Faisant allusion aux menaces bolchevistes, que les Polonais ont su déjà vaincre, l'orateur déclare qu'il ne faut pas s'en effrayer, car les bolchevistes ont pour habitude de bluffer, et les dépêches tendancieuses de la presse sont de pures manœuvres allemandes.

Les Rouges vont-ils attaquer de nouveau avec leurs fameuses six divisions? Elles sont de 3.000 hommes! On ne peut rien prophétiser à ce sujet, mais le feraient-ils, que les Polonais, déclare M. Boyaval, sont de taille à résister victorieusement.

L'orateur expose ensuite les questions des frontières, actuellement pendantes, et exprime l'espoir que Dantzig, qui est un débouché important, restera à la Pologne. Il rappelle aussi que le plébiscite de la Haute-Silésie touche à son échéance.

Au point de vue financier, la Pologne réorganise très vite... Elle a réformé les anciennes monnaies pour en faire une monnaie unique.

La situation agricole est prospère; on y cultive en grand, le blé, le seigle, l'orge, la betterave, et la pomme de terre. Le sous-sol contient du zinc, du plomb, du cuivre, de la potasse, du sel gemme, de la houille, et surtout des sources de pétrole, dont la réserve actuelle, peut atteindre 50 milliards de marks.

Comment concevoir l'avenir de la Pologne? Un devoir s'impose à l'égard de ce pays, dit en terminant l'orateur, car il renaît à la vie pratique; ce peuple est patriote et courageux, nous devons l'aider à se développer; il faut sceller une alliance sincère, non seulement de sentiment, mais d'intérêt. Déjà [illegible] millions de capitaux français sont investis dans les pétroles de Pologne, 250 millions dans les mines, 250 millions dans l'industrie textile. Il faut développer ces liens. Si nous ne le faisons pas, les Boches le feront, car ils ont pris toutes leurs dispositions à cet effet. Mais la France ne peut pas oublier la Pologne, elle contribuera à la revanche sacrée du droit et de la justice.

Les descriptions de l'orateur étaient agrémentées de jolies projections, qui ont défilé sous les yeux de l'assistance charmée, témoignant par de chaleureux applaudissements répétés, tout l'intérêt qu'il avait porté à cette instructive conférence.

M. Bufquin, le sympathique président, qui avait présenté le conférencier en termes délicats, le félicita pour son intéressante causerie.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société française de Secours aux Blessés militaires (COMITÉ DE ROUBAIX)

L'assemblée générale annuelle du Comité de Roubaix de la Société française de secours aux blessés militaires s'est tenue samedi à 17 heures, au Dispensaire, 92, rue des Longues-Haies, sous la présidence de M. Eugène Mathon, délégué régional, assisté de Mme Eug. Mathon, de MM. Louis Watine, de Laubier, Joseph Dillies, Joseph Pollet, le colonel Rolland, le Dr Boirac, et en présence d'une centaine d'infirmières et brancardiers.

La Croix-Rouge a justifié et bien au-delà son existence par les services incontestés qu'elle a rendus pendant la guerre. L'assemblée d'hier a prouvé que son rôle pendant la paix est indispensable. Il serait à souhaiter que cela fût compris partout où c'est nécessaire pour que la Société recrute le grand nombre de collaborations dévouées sans lesquelles elle ne peut répandre ses bienfaits.

ALLOCUTION DE M. EUGÈNE MATHON

La séance est ouverte par une allocution de M. Eugène Mathon qui rend hommage à la mémoire de M. Barrois, délégué régional auquel M. Mathon est appelé à succéder. Le nouveau chef de la Croix-Rouge dans le Nord expose les directions générales du Comité central. Il insiste sur la grave question de la natalité; mais s'il faut souhaiter beaucoup de naissances, il faut aussi protéger l'existence des enfants: c'est l'une des tâches de la Croix-Rouge à laquelle elle ne doit pas manquer. M. Eug. Mathon n'a pas besoin de présenter M. Louis Watine, son successeur comme Président du Comité de Roubaix, à un auditoire qui le connaît bien. Il esquisse l'œuvre admirable réalisée pendant et après la guerre par M. Louis Watine, qui n'est resté étranger au soulagement d'aucune misère. Le Gouvernement s'est honoré en le faisant chevalier de la Légion d'honneur. Un si noble exemple doit stimuler les dévouements et c'est à celui des jeunes que fait éloquemment appel M. Eugène Mathon.

Remise d'un Livre d'or à M. Louis Watine

Puis il offre à M. Louis Watine le Livre d'or revêtu de toutes les signatures de ses collaborateurs. Profondément ému, M. Watine exprime à ceux-ci sa gratitude d'un témoignage qu'il conservera avec fierté dans sa famille. Il reporte sur ses collaborateurs le mérite de l'œuvre accomplie. Félicitant M. Eug. Mathon de sa nomination, il le montre toujours à la hauteur des plus hautes fonctions et joint à ces éloges Madame Mathon, synonyme d'activité et de dévouement, à qui l'on doit ces belles initiatives des cours d'infirmières et de puériculture, et Madame François Roussel.

RAPPORT GENERAL par M. Louis WATINE

Un rapport très détaillé, fourni par M. Louis Watine, permet de se rendre compte de l'œuvre véritablement magnifique accomplie par le Comité de Roubaix pour le soulagement de toutes les infortunes nées de la guerre. La plus chère de ses créations, c'est « l'Aide aux veuves et orphelins » qui s'adresse à près de 2.000 veuves et de 2.400 orphelins. Elle comprend: un vestiaire; Une organisation de travail à domicile; un Ouvroir, 2, rue de la Gare, pour le perfectionnement des connaissances en couture des veuves, la Fondation François Roussel qui abrite trente orphelins pendant trois mois chacun, œuvre que le Gouvernement a distinguée en décernant la Médaille de la Reconnaissance française à sa fondatrice, Madame François Roussel; des services de contentieux, d'assurances dotales (459 inscriptions), d'envoi des enfants à la campagne, grâce au dévouement de Mme Gillet-Motte, reconnu par la croix de la Légion d'honneur.

M. Watine rappelle que la Journée des Mères a produit 13.000 fr. qui seront prochainement distribués aux familles de huit enfants et celle de l'Education physique, 44.000 qui ont été répartis en tombola le 17 octobre. Il énumère encore l'intervention de la S.B.M. qui a fait cesser l'injustice dont les enfants des écoles libres étaient victimes pour les Goûters fondés par les Américains; l'intérêt qu'elle a manifesté aux enfants mutilés, aux mutilés de guerre dont elle a exposé les travaux pour les faire connaître; la création de la Fédération des Jardins ouvriers, de la Banque Populaire; la récupération de 30.000 bagages; l'extension donnée sous ses auspices au mouvement familial et sa campagne contre la criminelle propagande néo-malthusienne; la distribution par ses soins de secours considérables venant des organisations américaines et de l'Œuvre de la livre de laine. Il exprime sa reconnaissance à l'Union des Œuvres sociales qui contribue largement à alimenter toutes les œuvres de la Croix-Rouge et, de cette ample revue, conclut au rôle glorieux que la Croix-Rouge est appelée à remplir pendant la paix comme pendant la guerre.

RAPPORT SUR LE DISPENSAIRE ET LES ŒUVRES DE PUÉRICULTURE PAR Madame Eugène MATHON

Avec l'ardeur communicative d'apostolat social qui l'anime, Madame Eugène Mathon profite du rapport qu'elle présente pour appeler à elle les concours dévoués dont l'Œuvre du Dispensaire a un pressant besoin. On en jugera par ce seul point: pour 50 pansements effectués chaque jour, la statistique constate la proportion de moins de deux infirmières (1 3/4). Madame Mathon rend hommage au dévouement de MM. les Docteurs Six, de Gandt et Boirac, à celui de Mlles Blanche Leveugle et Céline Vandenberghe. Quarante personnes ont suivi le cours de puériculture; 14 ont obtenu le diplôme. Le Comité central a inscrit à son programme les cours sur la tuberculose et la puériculture qui pourront être suivis par des auditrices libres.

Madame Mathon fait appel aux infirmières auxiliaires dont le besoin est absolu et aux infirmières qui ont été diplômées en France libre, et M. Louis Watine appuie cet appel nécessité par le dévouement continu sans lequel, comme l'a si bien dit Madame Mathon, ne peut fonctionner une œuvre aussi importante et utile que le Dispensaire.

M. Louis Watine a annoncé qu'une cotisation serait dorénavant demandée aux membres de la S.B.M. selon l'usage de toutes les sociétés et M. Eug. Mathon a clos la séance en remarquant, à propos des rapports entendus, qu'il n'est pas d'exemple qu'aucune ville occupée ait réalisé sous le drapeau de la Croix-Rouge une œuvre si grandiose.

La distribution du gaz à Roubaix

La Société Roubaisienne d'Eclairage nous communique:

Le manque de charbon et la destruction de l'Usine par les Allemands ont, pendant l'occupation et jusqu'à ce jour, obligé la Société à réduire considérablement la pression normale d'avant-guerre, et il est probable que, pour parer à cette situation indépendante de la Société, beaucoup d'abonnés ont dû agrandir l'ouverture des brûleurs; or, cette pression normale étant rétablie progressivement, la plupart des appareils d'utilisation se trouvent déréglés, et fonctionnent avec un excès de gaz occasionnant en plus, d'une diminution de rendement des appareils, le noircissement des manchons, des ustensiles de ménage ou des plaques d'amiante des foyers.

Si cette éventualité s'est produite, les intéressés doivent faire immédiatement procéder, par un gazier de leur choix, à un nouveau réglage de leurs appareils.

La fête d'hiver de la Grande-Harmonie de Roubaix

La grande fête d'hiver que la « Grande-Harmonie » offre annuellement à ses membres honoraires aura lieu à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, le mardi 15 février prochain, à 20 heures.

Cette solennité constitue le grand événement artistique de la saison dans notre ville, où la « Grande-Harmonie » est aimée et admirée.

Chaque année, nous avons l'occasion de louanger les organisateurs qui amènent dans notre cité les principaux artistes de nos théâtres nationaux.

Cette fois encore, la « Grande-Harmonie » nous promet une fête particulièrement réussie où la Comédie Française, l'Opéra-Comique, et le Conservatoire National de Musique de Paris seront dignement représentés.

C'est une belle soirée d'art en perspective pour le public roubaisien si connaisseur.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours aux Halles, VENTE LIBRE de : Beurre, 17.50 le kilo; Confitures, 1.40 et 2.50 le pot; Chocolat, 1.80 les 250 gr.; Chester, 7.80 le kilo, Harengs, 0.30 la pièce; Margarine, 7.50 le kilo.

N.-B. — Pour la vente de beurre la carte de denrées sera exigée.

CUIRS: Semelles pour femmes et enfants, 2.50 et 2.00 la paire; Talons pour hommes, femmes et enfants, 1.00 et 0.75 la paire.

VENTE LIBRE DE VIN ROUGE (1 fr. 70 le litre) Lundi 31, de 8 à 11 h., 9e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 8e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE DE MERVILLE (1er choix) 1.00 les 3 kil. Vente libre. Entrée au milieu des Halles.

VENTE LIBRE DE CHAUSSURES DE LUXE ET DE FATIGUE Salle des Fêtes, rue de l'Hospice

LA DISTRIBUTION DES TICKETS DE PAIN A PRIX REDUITS aura lieu à la Mairie (salle Pierre-Roubaix), de 8 à 11 h., et de 14 à 17 h., savoir: Lundi 31, matin et soir, retardataires.

L'INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — Le prix du charbon pour la prochaine distribution est fixé à 15 fr., les 100 kilos. Chaque famille pourra en obtenir de 50 à 300 kilos.

9e secteur, lundi 31, de 8 à 11 h.; 10e secteur, de 14 à 17 heures.

LA DISTRIBUTION DE SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS aura lieu, rue Pellart 99. Les intéressés doivent se munir de sacs pour recevoir les denrées qui leur seront distribuées.

Lundi 31: à 8 h., 4501 à 4570; à 9 h., 4571 à 4640; à 10 h., 4641 à 4710; à 11 h., 4711 à 4780; à 2 h., 4781 à 4850; à 3 h., 4851 à 4920; à 4 h., 4921 à 5000.

HALLE FLIPO : BAISSE de 1 fr. le kilo sur toutes les qualités de beurre, 14 fr. et 15 fr. Recommandé 16 fr. Arrivage d'un beau choix fromages, 8 fr., 10 fr. et 12 fr. le kilo. Vin 1.60 et 1.75. Pain d'épices, 4 et 4.50. Café 10 fr. 67944d

SECOURS AUX NECESSITEUX. — Le paiement des secours aux nécessiteux de cette période commencera à partir du jeudi 3 février 1921, à 8 heures du matin, 99, rue Pellart, aux jours et heures indiqués ci-dessous:

Jeudi 3: à 8 h., 10.001 à 11.00; à 9 h., 11.001 à 11.800; à 10 h., 11.801 à 12.500; à 11 h., 12.501 à 13.000; à 2 h., 13.001 à 14.600; à 3 h., 14.601 à 15.500; à 4 h., 15.501 à 15.700.

Vendredi 4: à 8 h., 20.001 à 21.500; à 9 h., 21.501 à 22.000; à 10 h., 22.001 à 22.700; à 11 h., 22.701 à 23.100; à 2 h., 23.101 à 24.500; à 3 h., 24.501 à 26.200; à 4 h., 26.201 à 26.800.

Samedi 5: à 8 h., 30.001 à 30.800; à 9 h., 30.801 à 32.300; à 10 h., 32.301 à 33.100; à 11 h., 40.001 à 40.500; à 2 h., 40.501 à 41.100; à 3 h., 41.101 à 42.500; à 4 h., 42.501 à 43.900.

Lundi 7: à 8 h., 50.001 à 51.400; à 9 h., 51.401 à 52.200; à 10 h., 52.201 à 53.900; à 11 h., 53.901 à 55.300; à 2 h., 55.301 à 56.000; à 3 h., 60.001 à 61.700.

Mardi 8: à 8 h., 61.701 à 63.000; à 9 h., 63.001 à 64.300; à 10 h., 64.301 à 64.500; à 11 h., réfugiés, de 1 à 2.000. Se munir des bulletins de salaires signés.

LA GRANDE BRASSERIE MODERNE, Quai d'Anvers, 3, informe qu'à partir du 1er février une **Baisse importante** sera appliquée sur les spiritueux soumis aux ristournes. Elle recommande sa bière 4° à 0.70 le litre et rappelle qu'elle ristourne tout aux consommateurs. **L'action 25 fr.** 67925d

POUR LES CHOMEURS. — Le Bureau de bienfaisance nous communique :

« Le Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing a fait verser pour le compte d'une maison qui désire garder l'anonymat, une somme de 656 fr. 20 pour aider les chômeurs. L'Administration du Bureau de bienfaisance a remercié le Consortium de son intervention.

» D'autre part, l'Administration du Bureau de bienfaisance de Roubaix, a fait encaisser une somme de 100 fr. qui a été versée par M. Barbieux, rue de Tourcoing, 115. Le généreux donateur a été remercié et l'Administration espère que son exemple sera suivi par beaucoup d'entrepreneurs de spectacles. »

MM. GABRIEL & GEORGES DEBEUF, Entrepreneurs de vidanges, 17, Quai du Fresnoy, Tourcoing (Blanc-Seau), ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle qu'ayant perfectionné leur matériel ils feront à partir de ce jour les vidanges de fosses d'aisances à raison de **7 FRANCS LE MÈTRE CUBE,** minimum 2 m. Ils traitent aussi par abonnement à l'année. — Adr. commandes 17, Quai du Fresnoy, Tg. 67744

SUCCÈS AUX EXAMENS. — Nous apprenons avec plaisir que Mme Yvonne Mercier-Doucs, épouse de M. Jean Mercier, chirurgien-dentiste, vient de passer à son tour, avec un beau succès, les épreuves définitives de chirurgie-dentaire devant la Faculté de Médecine de Lille.

UNION ROUBAIX-TOURCOING, 35, rue Meyerbeer : Grand arrivage de vins de Bordeaux. **Très bon marché. Bière extra-supérieure à 5°.** Demandez le **Bock Meyerbeer.** Voir annonce en 5me page. 67928d

DON POUR LA CAISSE DE RETRAITES DES SAPEURS-POMPIERS. — M. le Directeur du « Crédit Français » a fait parvenir la somme de cent francs pour la caisse de retraites des sapeurs-pompiers, en remerciement de la promptitude et du dévouement apportés à l'extinction de l'incendie qui s'est déclaré le 27, au matin, à l'immeuble, rue Neuve, 4.

WEST CANADIAN COLLIERIES Ltd. — Nous publions dans nos annonces, l'avis officiel du paiement du dividende n° 3 (première répartition des bénéfices pour l'année 1920). 67913

NE PAS CONFONDRE. — M. Arthur Desrousseaux, repasseur en laines, 31, rue des Fleurs, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec un de ses homonymes, de Wattrelos, qui a comparu il y a deux jours devant le Tribunal correctionnel de Wattrelos sous l'inculpation de vol.

L. PARENTHOU & F. LIERMAN, 117 et 119, Gde-Rue, font la **texture** et non la teinture comme il a été imprimé hier par erreur. 67919d

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les rôles généraux des contributions foncières, des portes et fenêtres, mobilière et des patentes, pour l'année 1920, sont entre les mains de MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS HENRY ROGER : PARIS-LIBOURNE. — **Succursale :** 98, rue Pierre-de-Roubaix. — **Vins Rouges** à 1 fr. 40 et 1 fr. 75. **Vins Blancs** à : 2 fr. 50 et 2 fr. 75. — Vins fins et Alcools. — Ouvert le dimanche. 67924d

MENUS FAITS. — Des rapports ont été rédigés à la charge de MM. Louis Vanhove, chauffeur d'auto, rue de Willem, 175, à Toufflers, pour excès de vitesse à son auto, et à Charles Descamps, 24 ans, tisserand, rue de Lannoy, 14, pour avoir circulé à vélo sur le côté gauche de la chaussée, rue de Lannoy.

VIDANGES INODORES (Maison Vancoillie). — **7 francs le mètre cube, 20 fr. la grande tonne,** garanti 32 et 34 hectolitres. Machine à vapeur. Propreté et promptitude. — S'adresser 166, rue de Lille, 166, **Mouvaux.** 37026d

CROIX

FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS BELGES (Section de Croix-Wasquehal). — On nous prie d'insérer :

« La Commission fait un appel aux nombreux combattants belges de Croix-Wasquehal, dont l'intérêt est de s'unir, afin de faire aboutir leurs revendications.

...

» Le secrétariat de la section, au siège, 66, rue Mirabeau, à Croix, sera ouvert dimanche 30, de 9 à 12 h., pour les cotisations et les réclamations. »

SECOURS AUX CHOMEURS. — Paiement des secours aux chômeurs inscrits après le 21 novembre 1921 (cartes rouges), 60, rue Jean-Jaurès, lundi 31 : 1 à 80, de 8 à 9 h.; 81 à 160, de 9 à 10 h.; 161 à 260, de 10 à 11 h.

AU RAVITAILLEMENT. — Tous les jours, vente libre, contour St-Martin : Vin rouge, 1.75 le litre; Vin blanc, 2.40 le litre; Vinaigre, 1.55 le litre; Huile, 6.00 le litre; Sucre, 3.60 le kil.; Café, 9.00 le kil.; Saindoux, 9.00 le kil.; Cacao, 4.40 le kil.; Lait, 2.50 et 1.75 la boîte; Sel, 0.45 le kil.; Cristaux, 0.55 le kil.; Chocolat, 6.50 le kil.; Amidon, 3.40 le kil; Beurre, 15.50 le kil.; Chicorée, 2.40 le kil.; Haricots, 1.75 le kil.; Cuir, 4.00 le kil.; Fromage Hollande, 11.00 le kil.; Savon Lessive, 1.50 la pièce; Savonnettes, 1.25 la pièce; Pommes de terre, 0.35 le kil. (32.00 les 100 kil.); Autolave, 1.10 le paquet; Sardines, 1.90, 1.60 et 155 la boîte; Cirage, 0.50 la boîte; Grand choix de chaussures et galoches pour hommes, femmes et enfants.

VENTE DE TICKETS DE CHARBON, au Magasin Central, 14, rue des Ogiers : Lundi 31 janvier, pour le Secteur Gare; mardi 1er février, pour le Secteur Grand'Rue; mercredi 2, pour le Secteur Roubaix; jeudi 3 pour le Secteur Kléber. 100 kil. pour 16 fr.; 150 kil. pour 24 fr.; 200 kil. pour 32 fr.

PERCEPTION. — Le percepteur paiera les allocations militaires et percevra les contributions, jeudi 3, de 14 à 16 heures.

LES CHOMEURS, inscrits avant le 21 novembre 1920, et touchant les secours en espèces, sont avisés que les cartes de salaires doivent être remises signées, 60, rue Jean-Jaurès, le mardi 1er : de 1 à 2500, de 8 à 11 h.; de 2501 à 5000, de 14 à 17 h.

WASQUEHAL

FUNÉRAILLES D'UN SOLDAT DE WASQUEHAL MORT AU CHAMP D'HONNEUR. — Mercredi 2 février, auront lieu, en l'église Saint-Nicolas, les funérailles de M. Léon Damarez, soldat au 32e bataillon de chasseurs alpins, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palmes et étoiles d'argent, mort pour la France à Tahure (Marne) le 24 octobre 1917.

La dépouille mortelle de ce vaillant soldat a été ramenée au domicile de ses parents, rue du Haut-Vinage, 24.

Le Conseil municipal a été convoqué pour assister en cortège à cette cérémonie.

La Commission administrative des Anciens Combattants Roubaisiens et celle des Mutilés de Wasquehal invitent tous leurs membres disponibles à assister aux obsèques de leur camarade. Pour les Anciens Combattants, rassemblement au siège, Café de la Cloche, à 8 h. ½, pour les Mutilés à la même heure au siège, 5, rue Ferrer.

UN ENFANT, TOMBÉ DANS LA PETITE-MARQUE, EN EST RETIRÉ PAR UN OUVRIER. — Samedi, vers 17 h., un enfant, Léon Delmaisse, 10 ans, demeurant chez ses parents, rue Michelet, 10, jouait avec plusieurs camarades sur le bord de la Petite-Marque, près de la Manufacture de Saint-Gobain, quand, par suite d'un faux-pas, il tomba à l'eau.

Heureusement, un ouvrier, M. Corbet, 72 ans, habitant rue Pasteur, fut témoin de l'accident et se jetant aussitôt à l'eau, réussit à en retirer le jeune Delmaisse qui fut reconduit chez lui.

L'acte de courage de M. Corbet lui vaut des félicitations méritées.

PERCEPTION. — Le percepteur sera à la Mairie le mercredi 2 février, de 14 à 16 h., pour payer les allocations militaires et les retraites ouvrières, recevoir les contributions et les revenus communaux et pour payer les rentes traitements et mandats divers de l'Etat, du département et des communes.

AU RAVITAILLEMENT. — **Vente de chaussures.** — Rue Hoche : lundi mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8 à 11 h. et de 14 à 16 h. 30 : Chaussures de fatigue pour hommes, 21 fr.; chaussures de repos pour hommes, 21 fr.; chaussures nationales pour garçons, 29 fr.; chaussures nationales pour fillettes, 27 fr. 50; chaussures de fatigue pour garçons, 21 fr.; chaussures pour garçonnets, 22 fr.; chaussures pour enfants, 7 et 12 fr.; semelles, 2.75 la paire; talons, 0.90 la paire.

Denrées. — Rue Hoche : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 8 à 11 h. et de 14 à 16 h. 30. A l'Ecole du Capreau : mercredi, de 8 à 11 h. et de 14 à 16 h. : Beurre, 16.00; Hollande, 12.00; Café, 9.00; Sucre en morceaux, 3.60; Saindoux, 8.50; Chicorée, 2.50; Cacao, 4.00; Farine de pois, 4.50 le kil.; Margarine, 13.00; Confitures, 3.50; Sardines, 1.50 et 2.00; Bœuf assaisonné, 5.50 Bœuf rôti, 5.00; Extrait de bœuf, 2.00 la boîte; Savonnettes, 1.00; Bougies, 0.35 la pièce; Pain d'épices, 1.10 la barre; Tapioca, 0.75 le paquet; Semelles, 2.75; Talons, 0.90 la paire; Couvertures, 14.50 la pièce; Chocolat, 0.30 la tablette.

— Les personnes en possession de tickets de charbon et n'ayant pas été servies, sont priées de se présenter au Bureau du Ravitaillement, rue Hoche, lundi 31, de 8 à 11 h. et de 14 à 16 heures.

TICKETS DE PAIN. — Distribution, pour les retardataires, mardi, de 9 à 11 h., à la Mairie (1er guichet).

DERNIERE HEURE

Après la Conférence de Paris

M. BRIAND S'ENTRETIENT DES RESULTATS AVEC DES REPRESENTANTS DE LA PRESSE

Paris, 29 janvier. — A l'issue de la Conférence, M. Briand a reçu les représentants de la presse pour leur faire des déclarations au sujet des délibérations et de l'accord survenu.

Le Président du Conseil a tenu d'abord à dire que toutes les questions ont été réglées à notre satisfaction et à celle de nos Alliés.

Il expose ensuite le mécanisme du protocole sur les réparations. Mon idée directive, expliqua-t-il, a été d'associer la créance des Alliés sur l'Allemagne à la prospérité du Reich. Ce sera par le moyen que j'ai fait adopter, c'est-à-dire en établissant une taxe sur les exportations d'Outre-Rhin. Celle-ci viendra s'ajouter à la prime fixe prévue.

Dès la première année, si les exportations de l'Allemagne s'en tiennent au chiffre de 10 à 11 milliards qu'elles ont atteint en 1920, sans contrôle, la taxe sur les exportations produira plus d'un milliard de marks-or, en sus de la prime fixe. Si l'Allemagne s'enrichit, si ses exportations augmentent cette taxe croîtra en proportion.

La taxe a encore un caractère économique qui n'est pas négligeable. Avec son change bas actuel, le Reich se trouve dans des conditions favorables pour exporter, ce qui constitue une menace de concurrence pour ses voisins. Cette taxe jouera comme une sorte de droit de protection; c'est une sorte de traité de Francfort.

Pour le désarmement, les mesures adoptées, sur le rapport du maréchal Foch, achèveront de rendre l'Allemagne inoffensive.

M. Briand souligna ensuite le rôle de conciliation qui a été joué par la délégation belge, M. Jaspar en particulier, ainsi que l'esprit d'entente dont fit preuve M. Lloyd George.

M. Briand a déclaré, en terminant, qu'il rendrait compte des résultats de la Conférence devant les commissions parlementaires des affaires étrangères, et qu'il ferait très probablement une déclaration publique à ce sujet, jeudi prochain.

LE DEPART DES DÉLÉGUÉS

Paris, 29 janvier. — M. Lloyd George a offert, ce soir, un dîner en l'honneur des différentes délégations alliées. M. Lloyd George partira pour Londres demain matin, à 9 h. 50. Il sera accompagné des autres membres de la délégation et des experts britanniques, à l'exception de lord Curzon et du maréchal Wilson qui ont quitté Paris dans la soirée, se rendant sur la Côte d'Azur.

M. Jaspar, ministre des affaires étrangères de Belgique, le colonel Termonia, le lieutenant-colonel Tasnier et M. Davignon, secrétaire particulier du ministre, ont quitté Paris ce soir, à 20 h. 15, par l'express de Bruxelles.

LA RÉPARATION D'UNE ERREUR JUDICIAIRE

LES SIX FUSILLÉS DE VINGRE SONT RÉHABILITÉS

UNE INDEMNITÉ A LEURS FAMILLES

Paris, 29 janvier. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation a examiné la demande en révision formée contre le jugement du Conseil de guerre spécial du 298e d'infanterie qui, le 3 décembre 1914, avait condamné à mort, pour abandon de poste devant l'ennemi, six soldats français de ce régiment, en position dans le secteur de Vingré (Aisne), et qui furent fusillés le lendemain.

Les condamnés avaient protesté de leur innocence.

Le conseiller Mercier a relevé certaines contradictions entre les déclarations du sous-lieutenant Paulot et celles des survivants du 298e.

Des témoins sont venus dire que le sous-lieutenant Paulot avait prescrit à ses hommes de se retrancher, le 3 décembre 1914, dans les positions de résistance à l'arrière, mais le sous-lieutenant dit qu'il ne donna jamais cet ordre.

Cependant, le 4 décembre 1914, après que les six soldats eurent été fusillés, M. Paulot aurait déclaré à un soldat, nommé Grimaud : « On vient de fusiller six innocents ».

M. le conseiller Mercier a relevé également le caractère insuffisant de l'enquête menée le 3 décembre 1914 et la violation des droits de la défense.

La Cour a cassé et annulé le jugement du Conseil de guerre du 3 décembre 1914 et réhabilité la mémoire des soldats et accordé à titre d'indemnité à chacune des veuves une rente annuelle viagère de 2.000 francs et à chaque enfant mineur et jusqu'à sa majorité, une rente annuelle viagère de 2.000 francs et ce, à dater du 4 décembre 1914.

COURTES DÉPÊCHES

〰 Les autorités militaires et navales, chinoises et japonaises, ont signé aujourd'hui une convention abrogeant le traité militaire sino-japonais.

〰 Dix meetings organisés par l'Union des Syndicats de la Seine, pour protester contre le chômage, ont eu lieu à Paris et dans la banlieue.

Dernières Nouvelles Régionales

LES LEADERS DES DEUX INTERNATIONALES VIENNENT A LILLE. — La lutte entre les deux fractions socialistes, collectiviste et communiste, s'affirme dans le Nord, particulièrement violente.

Les collectivistes, avec MM. Jouhaux, Longuet et Paul Faure, avaient organisé, samedi soir, une conférence à la Halle-St-Martin. Il s'agissait de protester contre le jugement de dissolution de la C.G.T., et aussi, peut-on dire, de regrouper les troupes fidèles pour lutter contre une majorité communiste envahissante.

Celle-ci organise, dimanche, une réunion, avec le concours de MM. Cachin, Vaillant-Couturier, Alexandre Blanc et Verfeuil.